

# AFFECTATION DES ELEVES TITULAIRES D'UNE NOTIFICATION MMPH EN DISPOSITIF « ULIS LYCEE » 2026

<b>Cadre réglementaire</b>	<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi du 11 février 2005 ;</li> <li>• Circulaire ministérielle n°2016-117 du 8 août 2016 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;</li> <li>• Circulaire du 10 février 2021 parue au BO n°9 du 4 mars 2021 relative à l'école inclusive – PAI (Projet d'accueil individualisé).</li> </ul> <p>Pour tous les élèves en situation de handicap, l'orientation est instruite par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH) qui arrête un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait une préconisation de parcours.</p> <p>Une commission académique préparatoire à l'affectation examine l'ensemble des demandes des élèves concernés par une affectation en ULIS Lycée.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Dans le cadre de l'affectation via l'application Affelnet-Lycée, la commission préparatoire à l'affectation en ULIS Lycée examine la demande d'affectation.</p> <p>Dans le cadre des ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation), les établissements d'origine accompagnent ces élèves dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leur parcours de formation en équipe pluridisciplinaire en relation avec le <b>Médecin de l'Éducation nationale</b> et le <b>Psychologue de l'Éducation nationale</b> de l'établissement.</p>
<b>Public concerné</b>	<p><b>Élèves scolarisés pour une entrée en</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 3<sup>ème</sup> ULIS collège ou de 3<sup>ème</sup> pour une orientation en <b>ULIS LP</b></li> <li>→ 3<sup>ème</sup> ULIS collège ou de 3<sup>ème</sup> avec <b>une orientation en 2GT</b> et une notification pour en ULIS Lycée (TSLA, TSA, TND...)</li> </ul> <p><b>Pour une entrée en</b> : 1<sup>ère</sup> année de CAP / 2<sup>nde</sup> professionnelle / 2<sup>nde</sup> générale et technologique / 1<sup>ère</sup> professionnelle / 1<sup>ère</sup> technologique</p> <p><b>S'assurer que les élèves d'ULIS disposent bien du MEF ULIS sur SIECLE</b></p>
<b>Préparation aux choix d'affectation</b>	<p><b>Élèves en situation de handicap</b> : l'enseignant référent organise, en collaboration avec le chef d'établissement une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). <b>L'équipe de direction s'assure en lien avec le service médical de la pertinence des choix d'affectation.</b></p> <p><b>L'élève titulaire d'une notification de scolarisation en dispositif ULIS lycée</b>, et sa famille <b>formulent 3 vœux d'affectation.</b></p>
<b>Procédure</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Service Académique de l'École Inclusive s'assure que l'élève a bien <b>une notification MMPH « ULIS Lycée »</b></li> <li>2. La « <b>Fiche affectation en ULIS Lycée</b> » doit être complétée par les familles et signée par le Chef d'établissement et le responsable légal. <b>L'élève et sa famille doivent formuler au moins 3 vœux.</b></li> <li>3. Le chef d'établissement fait parvenir au plus tard le <b>MERCREDI 20 MAI 2026</b> l'ensemble des fiches affectation en ULIS Lycée, avec les GEVASCO et la notification MMPH, <b>au secrétariat de l'IEN CTR – ASH à ce.9720887g@ac-martinique.fr</b></li> </ol> <p><i>Parallèlement, les vœux doivent être saisis par la famille via le Service en Ligne ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET-Lycée. La COMMISSION se tiendra le <b>mercredi 27 MAI 2026.</b></i></p>
<b>Saisie des vœux</b>	<p>Les vœux sont saisis par la famille via le Service en Ligne (palier 3<sup>ème</sup>) du <b>LUNDI 4 AU MARDI 26 MAI 2026</b> ou par les établissements d'origine à la même date sur AFFELNET-Lycée.</p> <p>La commission examinera tous les vœux, il est donc <b>indispensable de formuler au moins 3 vœux.</b></p> <p><b>⚠ Le chef d'établissement s'assure que les vœux inscrits sur la fiche de demande de priorité d'affectation en ULIS Lycée doit être identique à la saisie des vœux dans AFFELNET.</b></p>
<b>Communication des résultats de l'affectation</b>	<p>Diffusion des résultats le <b>MARDI 30 JUIN 2026.</b></p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles des élèves du palier 3<sup>ème</sup> peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte <a href="#">EDUCONNECT</a>.</p>

# EPLE AYANT UN DISPOSITIF ULIS LYCEE

## ULIS LP- LPO Nord Caraïbes :

- CAP COMMER. SERV. HOTEL - CAFE - RESTAURANT
- CAP CUISINE

## ULIS LP - LPO Joseph Pernock :

- CAP CHARCUTIER-TRAITEUR
- CAP MAINT. VEHIC. OPT A VOIT. PARTICUL.
- CAP PROD. SERV. REST. (RAPIDE, COLL, CAFE)

## En réseau avec

### ULIS LP - LPO Nord Atlantique :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

## ULIS LP - LP Trinité :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP ELECTRICIEN
- CAP MAINT. VEHIC. OPT A VOIT. PARTICUL.
- CAP CARROSSIER AUTOMOBILE

## ULIS LGT – LGT Paulette NARDAL

## ULIS LP - LP Jeanne Catayée Chateauboeuf :

- CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
- CAP FLEURISTE
- CAP METIERS DE LA COIFFURE

## ULIS LP - LP Dumas Jean Joseph :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP AGT PREVENTION MEDIATION
- CAP AGENT DE PROPRETE URBAIN

## En réseau avec

ULIS LGT - LGT Joseph Gaillard (en réseau avec le LP Dumas)

## ULIS LP - LPO Joseph ZOBEL :

- CAP ELECTRICIEN
- CAP REPARATION DES CARROSSERIES

## ULIS LP - LP Léopold Bissol :

- CAP MACON
- CAP MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES
- CAP PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS
- CAP PROD. SERV. REST. (RAPIDE, COLL, CAFE)
- CAP INTERVENANT MAINTENANCE TECHNICIEN BATIMENT

## ULIS LP - LP Place d'armes :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE

## ULIS LGT – LGT Acajou 1

## ULIS LP - LP Raymond Nérís :

- CAP METIERS DE LA COIFFURE
- CAP REPAR. ENTR. EMBARCATIONS PLAISANCE

I- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Titulaire de la notification affectation en ULIS collège	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Titulaire de la notification affectation en ULIS Lycée pour la rentrée scolaire 2026-2027 :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Établissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

II- VŒUX D'AFFECTATION (ces vœux doivent correspondre aux vœux saisis dans AFFELNET-LYCEE)			
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé	Avis commission
N°1			
N°2			
N°3			

**Joindre le GEVASCO réexamen à cette fiche d'affectation et la notification MMPH.**

Date :

Signature des représentants légaux :

Date :

Signature du chef d'établissement :

Date :

**Signature de l'IEN-IO :**

Date :

**Signature de l'IEN CTR-ASH**